



## Matériel entreprise

-----  
Par Choumi

Bjr,  
Mon entreprise nous fourni des ventilateurs pour les chaleurs car c'est intenable dans notre entrepôt?par contre, ils nous obligent à le ramener chez nous chaque soir, afin de le recharger !! En ont ils le droit ?  
Par ailleurs, une fontaine à eau est à disposition vers les toilettes, et non à proximité de notre poste de travail?est ce réglementaire ?  
Je vous remercie

-----  
Par Marck\_ESP

Bonjour

Relativement simple et logique.

Selon les principes généraux du Code du travail, c'est à l'employeur de fournir gratuitement les équipements de travail et de protection nécessaires à l'exécution de vos tâches (surtout quand les températures rendent le travail intenable).

Si l'entreprise vous oblige à recharger un équipement professionnel chez vous, cela engendre des coûts d'électricité personnels pour les besoins de l'entreprise. La jurisprudence dit que tous les frais engagés par un salarié pour son activité professionnelle doivent être remboursés par l'employeur (justificatif forfait).

-----  
Par Choumi

Merci pour la confirmation ! C'est bien ce qu'il me semblait? Mais bon, c'est une société qui respecte aucunes lois et font comme ils veulent !!

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Si vous les laissez en charge sur le site n'y a-t-il pas risque de vol de ces ventilateurs ? Parfois il faut avoir l'esprit pratique.

-----  
Par Choumi

Absolument pas !!! Juste un grand patron des p'us radins et qui pense absolument pas à ces employés?pas de primes d'ancienneté, pas de prime sur les bénéfices, pas de 13eme mois et même récupération en heures sup pour les jours fériés !!! Ça fait halluciner mais pourtant réel !!!

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez pas de syndicat ? et si c'est aussi pourri, vous ne pouvez pas changer ?

-----  
Par Choumi

Non pas de syndicat et pas de ce . Plusieurs noms de sociétés pour éviter le nombre requit de personnel. Et non , l'âge est là et pas évident de trouver autre chose